

PE03 – La prise de fonction en Segpa ou Erea [1]

La prise de fonction en Segpa ou Erea

Objectif général :

- Apporter les éléments de connaissance du contexte d'exercice et s'approprier des compétences professionnelles afin de prendre ses fonctions.

Objectifs spécifiques :

- S'approprier les éléments du contexte institutionnel et réglementaire du collège et des Egpa.
- Travailler au sein de l'équipe de direction du collège.
- S'approprier les compétences permettant d'exercer sa fonction au sein d'une équipe pluricatégorielle dans des domaines définis : réunions, vie scolaire, orientation, relation avec les familles, relations avec les partenaires, pilotage.

Public concerné :

- Enseignants faisant fonction de directeur de Segpa ou d'Erea.

Contenus et démarches :

- Exposés suivis d'échanges.
- Travaux de groupe.
- Analyses de situations.

Références bibliographiques :

- Miramon (J.-M.), *Manager le changement*, Éditions de l'ENSP, Rennes, 2009.
- Dossier spécial Segpa sous la direction de Goigoux (R.) et Beauvais (D.), *la NRAS* n° 52, janvier 2011.
- Loubat (J.-R.), *Penser le management en action sociale et médico-sociale*, Dunod, Paris, 2006.
- Jaeger (M.), *Diriger un établissement ou un service en action sociale ou médico-sociale*, Dunod, Paris, 2005.

- Ouvrage collectif sous la direction de Lesain-Delabarre (J.-M.), *Diriger : enjeux et démarches*, Éditions de l'INSHEA, Suresnes, 2005.

Coordonnateurs :

José Seknadjé-Askénazi et Daniel Beauvais

[téléchargez la fiche ICI](#) [2]

Nombre de participants : 25

Durée : 4 jours

Lieu : INS HEA

Dates : 2 sessions de 2 jours : 8 et 9 octobre 2014 et 18 et 19 mars 2015

Tarif 1 : 400 €

Tarif 2 : 800 €

Tarif 1 : Personnels de l'Éducation nationale rémunérés par l'ENESR ou les administrations partenaires, parents d'enfants handicapés, étudiants.

Tarif 2 : Personnels rémunérés par les associations, établissements spécialisés, collectivités territoriales, autres individuels...

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/pe03-%E2%80%93-la-prise-de-fonction-en-segpa-ou-erea>

[2] <https://inshea.fr/sites/default/files/www/sites/default/files/medias/PE03.pdf>